

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 janvier 2021**

**Objet : Rapport annuel 2019 de la SPL NATHD**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt janvier 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 3 procurations) - 110 voix

Votants : 38 Pour soit 110 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à JC Leblois) 15 voix - VISIO	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr G.Montet) – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO	Président Département Haute-Vienne
Mr Vincent LEONIE - 2 voix – VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Noblat
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr M.Lacouturière) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme Gentil) - 2 voix – VISIO	Conseillère Municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-256726658-20210129-CS95\_D769B-

En référence à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession, tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « *un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

En l'espèce, la SPL NATHD a transmis à DORSAL son rapport annuel **le 21 juillet 2020**.

Cette transmission tardive s'explique comme suit :

- des éléments proviennent du rapport du délégataire de NATHD, LFNA. Celui-ci, en raison de la situation sanitaire, a transmis certains éléments en retard ;
- par ailleurs, au vu de l'importance du rapport annuel 2019, NATHD a voulu le faire valider par les élus du Conseil d'administration avant de le transmettre à DORSAL et celui-là n'a pu se réunir que le 20 juillet.

Ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

Au vu des circonstances sanitaires, cette commission n'a pu se réunir sur le second semestre 2020. Elle s'est réunie le 20 janvier 2021 et a émis un avis favorable.

L'analyse technique est réalisée par le cabinet d'expertise ANT Conseils et l'analyse financière par le cabinet CapHornier. Ces deux cabinets ont présenté leurs analyses devant la commission.

**Après avoir délibéré, et au vu de l'avis favorable de la Commission consultative des Services Publics Locaux, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2019 de la SPL NATHD.**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



SYNDICAT DES...  
27, bd  
de la Cordelle  
Limoges  
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

